Agriculture

PAS DE PLANIFICATION ECOLOGIQUE SANS
UNE AGRICULTURE VIABLE
JA80
FDSEA
#ONMARCHESURLATETE

Les filières agricoles et agroalimentaires ont vocation à prendre toute leur part dans cette transition majeure pour notre pays, avec les enjeux qui leur sont propres et qui impliquent que l'adaptation du modèle de production aille de pair avec la préservation de la souveraineté alimentaire. Cette transition ne pourra se faire sans un accompagnement des agriculteurs dans ce changement, et sans une territorialisation de la démarche de planification écologique.

Cette première année, la COP territoriale a été consacrée essentiellement aux actions portées par les collectivités et sur les principaux leviers mobilisables à leur échelle.
Les débats territoriaux menés en juin et à l'automne ont donc principalement porté sur les leviers relatifs au chantier Alimentation (PAT, Egalim…), comme acté lors de la Commission Régionale de l'Économie Agricole et du Monde Rural (COREAMR) du 11 avril à Amiens.
Il a été demandé, lors de cette commission, qu'un soin particulier soit apporté à l'interpellation des collectivités sur le volet Alimentation. En effet, ce sujet, si bien appréhendé par celles-ci, constituera un des éléments essentiels pour conforter le chantier agriculture de la COP en 2025.

Si aucun débat sur les enjeux spécifiques de la filière agricole au regard de la planification écologique n'a été tenu, des échanges ont cependant été engagés dans les différentes instances de gouvernance et les travaux que portent d'ores et déjà les acteurs sur le sujet ont été poursuivis.

Ainsi les différents leviers relatifs à l'Agriculture ont été présentés lors des deux sessions de la COREAMR de 2024, ainsi que dans le cadre du Comité Régional des Grandes Cultures (CRCG) de juillet.

Ceux relatifs à l'Alimentation ont été abordés au Comité Régional de l'Alimentation (CRALIM) du 14 novembre 2024 et ceux relatifs à la Forêt le seront lors de la prochaine Commission Régionale de la Forêt et du Bois (CRFB) dont la date reste à fixer. Le travail avec l'ensemble des acteurs des différentes filières se poursuivra par la suite au sein de ces trois comités.

Financements de la planification écologique pour le secteur agricole

Les services de l'Etat se sont attachés à déployer les dispositifs portés par le MASAF (Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt) qui a défini trois chantiers pour la planification écologique : Agriculture, Alimentation et Forêt. Les enjeux pour notre région sont multiples pour chacun des chantiers.

Au niveau national, en 2024, en complément et en appui des plans et stratégies déjà existants, un **effort exceptionnel de 0,8 Milliard d'euros** (Md€) a été consacré au financement de la Planification écologique sur les chantiers « Agriculture » et « Alimentation » pour :

- Dans le cadre du Pacte en faveur de la haie, **la plantation et la gestion durable de 50000 km nets de linéaire de haies** agricoles et non agricoles d'ici 2030 afin de contribuer à la restauration de la biodiversité dans les milieux agricoles tout en valorisant les produits des haies ;
- La **poursuite du déploiement de la stratégie nationale pour les protéines végétales** ;
- Le renforcement du **soutien à l'agriculture biologique** via une augmentation du fonds Avenir bio et des actions de communication;
- La mise en œuvre de **dispositifs d'accompagnement des agriculteurs** face au changement climatique (en cohérence avec le déploiement de diagnostics prévu par le Pacte d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture) ;
- La mise en œuvre de la **stratégie de réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques**, et de développement de techniques alternatives de protection des cultures, dans le cadre d'Ecophyto 2030, comprenant le financement du Plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) ;
- Le déploiement de **dispositifs favorisant la décarbonation** de l'agriculture ;
- Le financement d'un **fonds en faveur de la souveraineté alimentaire** et des transitions pour accompagner à l'échelle territoriale des démarches de structuration des filières associant amont et aval afin de leur permettre d'adapter leur modèle économique aux exigences de décarbonation et de transition écologique et climatique.

Pour le chantier Forêt, en complément et en appui aux politiques publiques déjà déployées, **0,5 Milliards d'euros sont mobilisés** en 2024 en faveur de la Planification écologique sur le chantier «Forêt», au travers de 5 mesures, pour :

- Le renouvellement forestier ;
- Le développement du bois de construction et des dispositifs en faveur d'une industrie française compétitive de transformation du bois ;
- Le soutien à l'amont forestier : pépinières et entreprises de travaux forestiers ;
- Le renforcement de la défense des forêts contre les incendies ;
- Le déploiement d'actions structurantes de la filière forêt-bois en outre-mer.

Déclinaison régionale

Dans le cadre de ces mesures de la planification écologique, pour les 3 chantiers, plusieurs appels à projets (AAP) territoriaux ou guichets ont ainsi été mis en place.

Chantier « Agriculture » :

A titre d'exemple, plus de 300 demandes ont déjà été déposées par les agriculteurs dans les Hauts-de-France pour le guichet d'aide à l'investissement pour des matériels nécessaires à la transition agroécologique, représentant environ 17% des demandes au niveau national.

Une cinquantaine de demandes ont été déposées pour l'investissement dans des matériels de stockage et d'épandage moins émissifs, représentant 9% des demandes au niveau national. Les autres guichets ou appels à projets ont suscité moins d'intérêt, ce qui pourra être discuté avec les acteurs de la profession par la suite.

Le dispositif « Pacte en faveur de la haie » a rencontré un vif succès en mobilisant 17% des crédits nationaux prévisionnels. Il comprend deux appels à projets animés et coordonnés au niveau régional. L'appel à projet Animation, a permis de financer 5 projets, regroupant 29 structures, pour accompagner les agriculteurs dans leurs projets de plantation.

L'appel à projet investissement a réceptionné près de 320 demandes, totalisant 518 km de linéaire de haies soit un peu plus de 90% de l'objectif régional. Près de 60% de ces projets de plantations sont localisés dans les départements du Pas de Calais et de la Somme, et dans les secteurs impactés par les inondations de fin 2023 – début 2024.

Ce dispositif s'accompagne également d'un appel à projet national dédié à l'animation et à l'investissement pour une filière d'exploitation et de valorisation durable des produits issus de la gestion des haies. Au total, 5 dossiers ont été déposés, représentant 3% de la demande nationale.

Dans le cadre de la **territorialisation de la Stratégie Écophyto 2030** en lien avec les objectifs de la planification écologique, une des actions mise en place est le soutien financier à des projets locaux afin de réduire ou d'améliorer l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

La DRAAF Hauts-de-France a été dotée d'une enveloppe de 385 000€ pour mettre en œuvre un tout nouvel appel à projets régional. Les opérations attendues sont d'intérêt collectif, tels que des projets d'animation, de communication, d'étude, d'ingénierie ou encore le soutien à des projets multi-acteurs. Ainsi 8 dossiers ont été reçus et analysés en comité d'évaluation le 24 septembre. Quatre dossiers ont reçu un avis favorable pour un montant total de subvention attribuée de 233 636 € :

- 1 dossier du négoce Servicar sur des opérations d'identification et de recensement de bonnes pratiques ;
- 2 dossiers de la Chambre régionale d'agriculture Hauts-de-France sur des opérations relatives à la formation et à la communication ;
- 1 dossier de l'association APAD 62 sur de l'ingénierie de projet.

Chantier « Forêt » :

Le dispositif de soutien au renouvellement a permis de financer 164 dossiers représentant une surface de 953 hectares pour un montant de près de 5.3 millions d'€.

Le dispositif « Graines et plants » accompagne les pépinières productrices de matériels forestiers de reproduction. Au total ce sont 13 pépinières dont les investissements productifs ont été financés à hauteur de 1.4 millions d'€, plaçant la région Hauts de France au 4ème rang national en termes de soutien accordé.

Chantier « Alimentation »

Dans le cadre de la mesure 7.1 qui vise à soutenir les **Projets Alimentaires de Territoire (PAT),** la DRAAF a été dotée d'une enveloppe d'un million d'euros**.** 12 candidatures **ont été retenues** sur les 14 reçues. Parmi les 12 candidatures retenues, une était un renouvellement de labellisation niveau 2, celle du Douaisis et une candidature a été retenue pour le niveau 1. Ce qui porte le nombre de PAT niveau 2 de 3 à 12 en région Hauts-de-France.

Dans le cadre de l'appel à candidatures « Soutien à la structuration des projets alimentaires territoriaux (PAT) », 11 candidatures ont été retenues sur les 13 reçues. Le montant moyen octroyé est de 80 000€ par territoire pour 2 à 3 ans, sur une enveloppe totale d'un million d'euros. **Les thématiques les mieux traitées par les PAT sont : la restauration collective, l'économie agricole et le gaspillage alimentaire.**

Dans la région Hauts-de-France, quels sont les enjeux principaux ?

- Pour l'agriculture, il s'agit de maintenir une agriculture performante caractérisée par une grande diversité de productions, dans un contexte de transition agro-écologique où le nombre d'exploitations diminue, où le renouvellement des générations est à assurer, dans une région où les enjeux environnementaux sont forts (région zone vulnérable aux nitrates notamment).
- Pour l'alimentation, les défis sont l'accès de tous à une alimentation de qualité et durable (la justice sociale), la lutte contre la gaspillage et l'éducation alimentaire. Les deux leviers principaux pour les relever sont l'application de la loi Egalim en restauration collective et les projets alimentaires de Territoires (PAT).
- Pour la forêt, il s'agit de préserver durablement la forêt, mieux gérer et renouveler la forêt (gestion durable, lutte contre le morcèlement, incitation au regroupement de la gestion) et structurer, développer la filière bois.

Des acteurs de la filière d'ores et déjà engagés

Sans attendre la COP territoriale, les différents partenaires et filières des Hauts-de-France ont également mis en place différentes initiatives structurantes (plans, études ou travaux) en lien avec la transition écologique. A titre d'exemple, on peut citer de manière non exhaustive :

- **L'élaboration en 2020 du plan agro-écologique régional**, à l'initiative de la Région et de la DRAAF et avec la contribution de la Chambre régionale d'agriculture. Il constitue le cadre de référence et de mise en synergie des actions conduites par la totalité des financeurs publics de l'agriculture (Etat, Agences de l'eau, Région et collectivités territoriales) ainsi que par le réseau des chambres d'agriculture en matière d'accompagnement du développement agricole.
  Il a pour objectif d'accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition, notamment par la réalisation de diagnostics et l'élaboration de plans d'actions adaptés grâce à l'accompagnement de conseillers formés dans le cadre du dispositif ATAE – Accompagnement de la Transition Agro-Ecologique.
  Ainsi, la DRAAF coordonne notamment, avec les agences de l'eau Artois Picardie et Seine-Normandie, un appel à projets annuel afin d'accompagner des collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agro-écologie (GIEE et groupes 30000).

- Le soutien aux projets de développement de l'agriculture biologique, de la production à la commercialisation, dans le cadre du **Plan Bio régional initié depuis 2017**. Après avoir permis de doubler la surface régionale en bio en accompagnant la conversion des exploitations agricoles et l'installation de nouveaux agriculteurs, le plan bio 2023-2027 vise l'ensemble des acteurs de la filière afin d'assurer le maintien des surfaces converties, la structuration des filières régionales et la relance de la consommation bio (développement de la restauration collective, mobilisation des acteurs de la GMS et sensibilisation du grand public).

- **Le déploiement d'études prospectives** afin de bâtir des orientations régionales concertées sur le devenir de certaines filières dans un contexte de pressions environnementales croissantes. On peut notamment évoquer :
  - L'étude prospective de la filière élevage financé par la coopération agricole et réalisés par le cabinet d'étude Triangle,
  - L'étude prospective sur la filière légume d'instrustrie portée par la DRAAF ou encore le projet HECATE (Hauts-de-France Engagés dans le Changement pour Accélérer les Transitions Ensemble),
  - Un projet initié par Intercéréales qui vise à déployer une démarche de durabilité pour la filière céréalière régionale,

- **Le projet Clim'Eau Fil**, débuté en 2021 et dont l'objectif principal est d'accompagner le monde agricole du bassin Artois-Picardie à l'élaboration de trajectoires d'adaptation au changement climatique, pour le Futur Proche (2030-2050), qui soient compatibles

avec la quantité et la qualité de la ressource en eau, dans une démarche de co-construction avec les filières. La trentaine de projets alimentaires territoriaux (PAT), projets collectifs et systémiques visant, sur un territoire, à rapprocher tous les acteurs de l'alimentation : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs, collectivités territoriales et acteurs de la société civile. Ce rapprochement des acteurs doit permettre de partager un diagnostic du système alimentaire territorial afin de fixer des priorités stratégiques pour mettre en cohérence les démarches existantes et démarrer de nouvelles actions structurantes.

- **Le projet FiLoLéG,** lancé en 2022 de structuration d'une filière légumineuses à graines pour l'alimentation humaine en Hauts-de-France porté par la chambre régionale d'agriculture des Hauts-de-France sur lequel est mobilisé l'Interprofession et son institut technique Terres Inovia.
  Il s'inscrit notamment dans le cadre du Plan protéines visant à soutenir les démarches territoriales de structuration de filières légumineuses. Financé par le Conseil régional, l'Agence de l'eau et par le Casdar, il a pour objectif de faire des Hauts-de-France une région productrice de légumineuses à graines, tout en veillant à ce que la filière soit rentable et durable d'ici 2030.

Modalités de travail à compter de 2025

Dans le cadre de la COP territoriale, il s'agira de poursuivre l'animation et la mise en œuvre des dispositifs financés par le MASAF et relevant des 3 chantiers de la planification écologique : agriculture, alimentation et forêt.

Il conviendra notamment de s'assurer, en lien avec l'ensemble des acteurs des filières, de l'accompagnement et du soutien aux projets de territoires par les dispositifs existants (AAP Maturation de projets, Projets de territoires, Structuration des filières de protéines végétales, Fonds Avenir Bio …)

Au-delà, la révision, courant 2025, du plan agro-écologique régional devra également être l'occasion de conforter son rôle de cadre de référence et mise en synergie de l'ensemble des actions conduites pour accompagner les agriculteurs dans leur démarche de transition écologique et fixer des objectifs régionaux en matière de décarbonation, de préservation des ressources et d'adaptation aux changement climatique.

Ainsi, la mise à jour de l'observatoire de l'agroécologie en 2025 sera l'occasion de faire un état des lieux des engagements pour une agriculture en transition, et de se redonner des objectifs pour la poursuite du plan. Avec la poursuite du plan Bio, la question de son intégration et de la mise en cohérence avec le plan agro-écologique régional pourra être posée.

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NATION VERTE
Agir • Mobiliser • Accélérer